



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

19/04/2017

Dossier complet le :

19/04/2017

N° d'enregistrement :

F01117P0078

1. Intitulé du projet

Projet de logements à Ballainvilliers (91)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

BOUYGUES IMMOBILIER

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Marion TEYSSERE, manager de projets

RCS / SIRET

5 6 2 | 0 9 1 | 5 4 6 | 0 1 0 0 9

Forme juridique

Société par action simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39° Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	10 000 m ² SDP < projet (environ 13 000 m ² SDP) < 40 000 m ² SDP projet (environ 4,2 Ha) en zone 2AUH

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Opération de construction de logements neufs sur une surface totale de planchers (SDP) d'environ 13 000 m².

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en un programme de construction d'environ 170 logements neufs, de 2 à 5 pièces, en immeubles collectifs (R +2 maximum) et en maisons individuelles. Le projet développe un total d'environ 13 000 m² de surface de plancher (SDP), réalisé en 2 tranches :

- 1ère tranche : 70 Maisons individuelles en accession, 43 logements collectifs en accession et 50 logements collectifs en location aidée.

- 2ème tranche : 17 Maisons individuelles en accession

De fait, environ 1/3 des logements sera des logements sociaux. Ils seront pour l'essentiel dans les immeubles collectifs. Ainsi, environ 2/3 des logements sera des logements en accession à la propriété. Ils constituent la majorité des maisons individuelles.

Le secteur du projet est identifié comme une zone à urbaniser dans la continuité du bourg pour accueillir les nouveaux habitants. Il doit terminer l'urbanisation de Ballainvilliers sur sa frange nord.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Planning prévisionnel selon l'avancement de la révision du PLU :

- Dépôt du PC : octobre 2017, après enquête publique dans le cadre de la révision du PLU
- Démarrage des travaux : juin 2018
- Durée travaux : entre 18 et 20 mois envisagés, avec une première livraison d'une partie des maisons pour l'été 2019

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les 170 logements devraient accueillir environ 400 nouveaux habitants sur Ballainvilliers.

Pour accompagner la croissance de sa population, la commune de Ballainvilliers prévoit la création d'une nouvelle école et d'un nouveau centre de loisirs.

La nouvelle population trouvera un emploi dans le secteur économique francilien, aisément accessible par le réseau routier dense et/ou par le réseau ferré à la gare du RER C de Gragny Balizy.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une demande de permis de construire valant division.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise totale du projet en zone 2AUH (zone à urbaniser en habitat pavillonnaire)	42 908 m ²
Surface de Plancher	Env. 13 000m ²
Hauteurs maximales des construction	R+2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

"Les Marais" Ballainvilliers (91)

Coordonnées géographiques¹

Long. 48°40'44" _ Lat. 02°17'38" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Pont des Templier situé sur la commune de Longjumeau est inscrit au monument hitorique. Il se situe à 630m à l'Est du périmètre du projet.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur du projet est identifié comme une zone de marais. La moitié sud-est du site est identifiée dans l'enveloppe d'alerte d'une zone potentiellement humide (classe 3).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites NATURA 2000 les plus proches du projet sont : • Le Massif de Rambouillet et zones humides proches, • Le Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte. Ils se trouvent à plus de 10 km du projet et n'ont pas de lien avec lui.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Pont des Templiers situé sur la commune de Longjumeau est un pont du XIIIème siècle inscrit au monument historique par arrêté du 11 octobre 1930. Il se trouve à 630 mètres à l'est du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude hydraulique précisera l'impact du projet sur les circulations d'eau superficielles et souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet va urbaniser environ 4Ha de terres actuellement dédiées à la grande culture céréalière mais vouées à l'accueil d'une urbanisation à caractère habitation (zone 2AUH du PLU)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'étude est concerné par un risque élevé d'inondation par remontée de nappe et par un aléa moyen à fort de mouvement de terrain lié à la présence d'argiles dans les sols. (Voir document annexe) Le projet ne proposera pas de sous-sol.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les futurs habitants auront aisément accès aux transports en communs régionaux à la gare du RER C de Gragny Balizy située à 1.5 km.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit en phase chantier.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage public qui sera installé sera source d'émission lumineuse.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Une étude hydraulique précisera la gestion des eaux pluviales au niveau du projet.</p> <p>Les eaux usées seront rejetées dans le réseau d'assainissement communal.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les ordures ménagères seront gérées par la commune.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet permettra d'accueillir les nouveaux habitants sur la commune de Ballainvilliers.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet est en cohérence avec les documents cadres qui prévoient de créer des logements à proximité des gares des transports en commun d'Ile de France. Un tiers des nouveaux logements seront des logements sociaux dans une commune carencée

Il terminera l'urbanisation de Ballainvilliers sur sa frange nord.

Le projet se trouve dans une zone d'alerte laissant présager la présence d'une zone humide. Les études préparatoires devront vérifier et délimiter cette zone humide selon critères mis en avant par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié - critères relatifs au sol et critères relatifs à la végétation. Elles sont prévues au cours des phases d'étude du PC.

Le projet est soumis à un risque d'inondation lié à la remontée de la nappe phréatique. Des études hydrauliques préciseront les précautions à prendre lors des terrassements du chantier ainsi que la définition d'un éventuel dossier au titre de la loi sur l'eau (DLE). A noter cependant que le projet ne propose pas de sous-sol.

Les études géotechniques préciseront les dispositions constructives à prévoir pour prendre en compte les risques de gonflements et de retraits des argiles qui pourraient affecter la stabilité des fondations des bâtiments.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Des études préparatoires spécifiques menées au regard des enjeux environnementaux identifiés sur le site (hydraulique, géotechniques, caractérisation des zones humide, DLE) permettront d'adapter le projet à son environnement. Elles seront faites dans la continuité de celles initiée lors de la révision du PLU.

A ce titre, nous estimons que le projet devrait être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexes au dossier de demande d'examen au cas par cas, rapport BURGEAP CICEIF170741 / RICEIF00450 du 31/03/2017

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Châtenay-Malabry

le, 18/04/2017

Signature

BOUYGUES IMMOBILIER
Direction Grande Couronne IDF Sud
207 avenue de la Division Leclerc
92290 Châtenay-Malabry
Siret : 562 091 546 01231

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



2. Annexes obligatoires

Les annexes obligatoires se composent :

- D'un plan de situation du projet (annexe obligatoire n°2)
- D'un reportage photographique du site (annexe obligatoire n°3)
- D'une présentation du projet (annexe obligatoire n°4)
- D'une présentation des abords du site (annexe obligatoire n°5)
- D'une localisation du site vis-à-vis des sites NAUTRA 2000 (annexe obligatoire n°6).

2.1 Annexe obligatoire n°2 : Plan de situation du projet

Le projet se trouve sur la commune de Ballainvilliers, dans l'Essonne (91), au sud de Longjumeau.

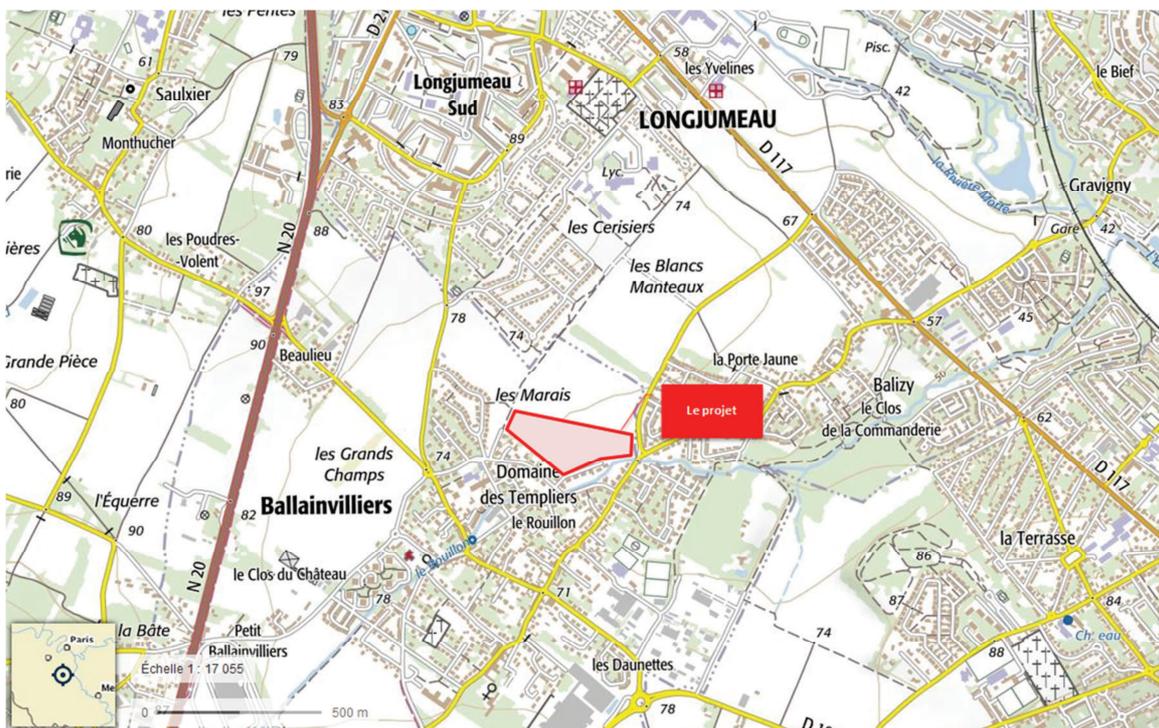


Figure 3 : Localisation du projet

(Echelle 1 : 17000 permettant de voir la commune de Longjumeau – comprise en 16 : 16 000 et 1 : 64 000)

Le projet concerne pour partie les parcelles cadastrales :

- A78,
- A79,
- A80,
- A81,

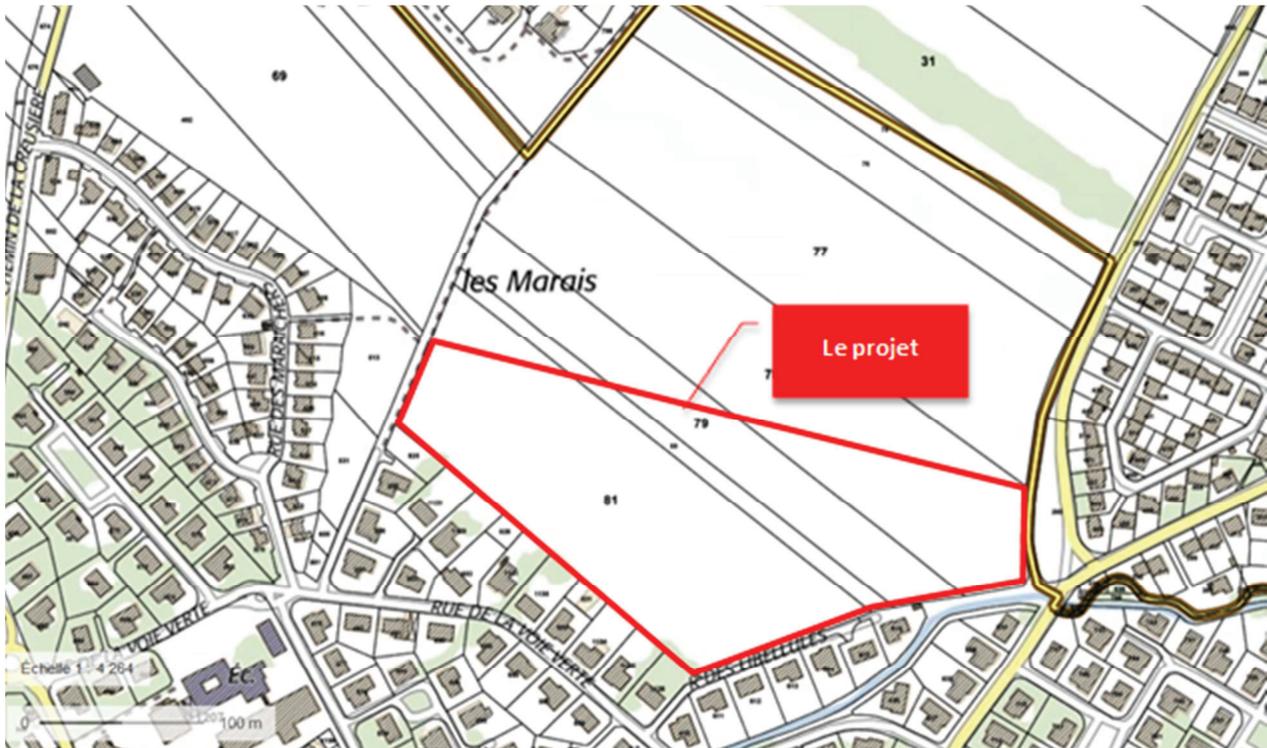


Figure 4 : Périmètre du projet

Le projet se trouve au nord de la Commune de Ballainvilliers, au lieu-dit « Les Marais Est ».

Il concerne une emprise totale de 42 908 m² qui s'inscrit en zone 2AUH (zone à urbaniser en habitat pavillonnaire) du plan local d'urbanisme (PLU) de Ballainvilliers.

2.2 Annexe obligatoire n°3 : Reportage photographique du site

Les usages actuels des sols dans l'emprise du projet sont des champs agricoles exploités en grandes cultures céréalières :



Figure 6 : localisation des photographies

Les photographies présentées ci-dessous ont été prises sur site le 8 mars 2017.



Photographie 1



Photographie 2



Photographie 3



Photographie 4



Photographie 5



Photographie 6



Photographie 7



Photographie 8



Photographie 9



Photographie 10



Photographie 11



Photographie 12



Photographie 13



Photographie 14



Photographie 15



Photographie 16



Photographie 17



Photographie 18



Photographie 19



Photographie 20



Photographie 21



Photographie 22



Photographie 23



Photographie 24



Photographie 25



Photographie 26



Photographie 27



Photographie 28



Photographie 29



Photographie 30

2.3 Annexe obligatoire n°4 : Présentation du projet

Sur la zone 2AUH à construire, le projet consiste en un programme de construction de 170 logements neufs, de 2 à 5 pièces, en immeubles collectifs (R+2 maximum) et en maisons individuelles. Il développe un total d'environ 13 000 m² de surface de plancher (SDP), réalisé en 2 tranches :

- 1ere tranche : 70 Maisons individuelles en accession, 43 logements collectifs en accession et 50 logements collectifs en location aidée.
- 2ème tranche : 17 Maisons individuelles en accession.

56 logements (soit 33% du programme) seront des logements sociaux. Ils seront pour l'essentiel dans les immeubles collectifs.

114 logements (soit 67% du programme) seront des logements en accession à la propriété. Ce seront pour la majorité des maisons individuelles.



Figure 7 : Plan masse du projet



Figure 8 : Plan masse du programme



	<p>BALLAINVILLIERS Projet de construction de logements</p>	<p>Phase : Etude d'aménagement Echelle : Date : 07.10.2016</p>	<p>CROQUIS PERSPECTIFS</p>	
--	---	--	----------------------------	--



	<p>BALLAINVILLIERS Projet de construction de logements</p>	<p>Phase : Etude d'aménagement Echelle : Date : 07.10.2016</p>	<p>CROQUIS PERSPECTIFS</p>	
---	---	--	----------------------------	---

Figure 9 : Croquis en perspective du projet

2.4 Annexe obligatoire n°5 : Présentation des abords du site

Le projet s'insère en continuité de zones pavillonnaires.

Au nord, la zone N reste en parcelles agricoles.



	<p>BALLAINVILLIERS Projet de construction de logements</p>	<p>Phase : Etude d'aménagement Echelle : 1/2000 Date : 07.10.2016</p>	<p>PLAN DE MASSE</p>	
---	---	---	----------------------	---



	<p>BALLAINVILLIERS Projet de construction de logements</p>	<p>Phase : Etude d'aménagement Echelle : 1/2000 Date : 07.10.2016</p>	<p>PLAN DE MASSE</p>	
---	---	---	----------------------	---

Figure 11 : Le site du projet et les éléments de contexte

2.5 Annexe obligatoire n°6 : Localisation du site par rapport aux sites NATURA 2000

Le réseau NATURA 2000 s'inscrit au cœur de la politique de conservation de la nature de l'Union européenne et est un élément clé de l'objectif visant à enrayer l'érosion de la biodiversité. Ce réseau mis en place en application de la Directive « Oiseaux » datant de 1979 et de la Directive « Habitats » datant de 1992 vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent.

La structuration de ce réseau comprend :

- Des Zones de Protection Spéciale (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".

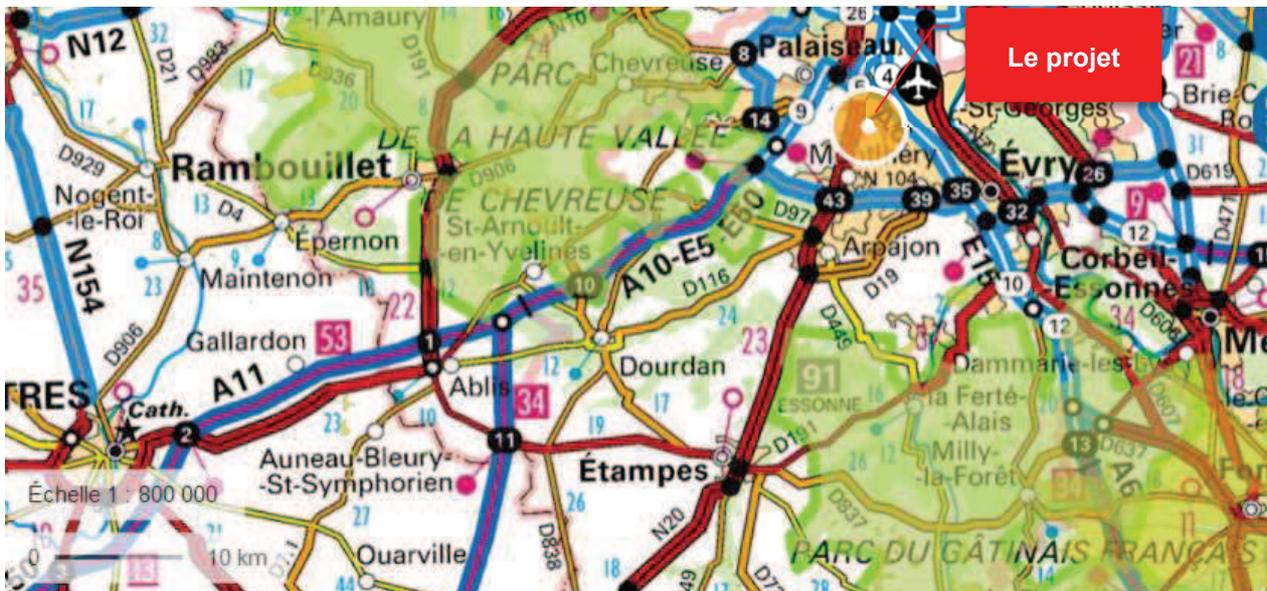


Figure 12 : Localisation des sites NATURA 2000 (source : Géoportail)

Les sites NATURA 2000 les plus proches du projet sont :

- Le Massif de Rambouillet et zones humides proches,
- Le Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte.

Ils se trouvent à plus de 10 km du projet et n'ont pas de lien avec lui.